Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026121-DE

L'Isle sur la Sorgue

L'Isle-sur-la-Sorgue

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° DEL2026-121 - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE LA COMMUNE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

Nombre d'élus		
En exercice	**Présents**	**Votants**
35	31	35

L'an deux mille vingt-six, le 10 novembre à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué 4 novembre 2026, s'est réuni Salle du conseil municipal en séance sous la présidence de M. Pierre GONZALVEZ, Maire.

Présents :
Mme Amélie GHIGO-DIAZ, Mme Sabine PLANEILLE, Mme Marie LEGARS-LAVAURE, M. Alain OUDARD, Mme Amandine AUDOUARD, Mme Annie MEYNARD, M. Romain DUFAUD, M. Pierre GONZALVEZ, Mme Valérie CANILLAS, M. Denis SERRE, M. Thierry OLIVIER, Mme Elisabeth DELACROIX, M. Eric BRUXELLE, M. Mathieu BONNET, M. Jamel FATMI, M. François DUCLAUX, M. Wiliam COURCINOUX, M. Roman WIEVIORKA, M. Christian MONTAGARD, Mme Nassera FERRADJI, Mme Claire CLARETON, Mme Sandra ROELANDTS-DELAVAL, M. Gérard GAILLARD, M. Nicolas VALIENTE, M. Christophe OUVIER, M. Philippe ROUX, M. Alain PARENT, M. David GALERA, Mme Valérie BASIN, M. Ludovic GERMAIN, M. Laurent PAILLET.

Procurations :
Mme Céline DOUSSOT-MOREL donne pouvoir à M. Laurent PAILLET, Mme Florence CHAMBON donne pouvoir à M. Pierre GONZALVEZ, Mme Brigitte BARANDON donne pouvoir à M. Eric BRUXELLE, Mme Chantal ROUBAUD donne pouvoir à Mme Elisabeth DELACROIX.

Par délibération n°2026-060 en date 28 avril 2026, le conseil municipal a accordé une subvention de 650 000€ au Centre Communal d'Action Social (ci-après « CCAS ») de la commune pour lui permettre de fonctionner.

Néanmoins, aujourd'hui, le CCAS fait face à une baisse sensible des subventions et exonérations de charges au titre des emplois aidés dont il bénéficiait, ainsi que, dans une moindre mesure, de retards dans l'encaissement de recettes par son assureur en lien avec l'absentéisme.

En outre, la mise en place du service autonomie à domicile (SAD) mixte a entraîné des charges supplémentaires pour le CCAS, liées notamment à l'extension obligatoire des prestations aux week-ends et jours fériés, ainsi qu'à la mise en place d'astreintes donnant lieu au versement d'indemnités.

Il est donc proposé d'accorder une subvention complémentaire de 50 000 € au CCCAS pour lui permettre de faire face à ses obligations d'ici la fin d'année.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 084-218400547-20261110-DEL2026121-DE

VU l'avis favorable de la commission fonctionnement de la commune du 3 novembre 2026,

APRÈS en avoir délibéré, **DECIDE**

Article 1 : d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire de 50 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'Isle sur la Sorgue

Article 2 : de préciser que cette subvention complémentaire sera effectuée au prorata des demandes de versement

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

L'Isle-sur-la-Sorgue, le 10 novembre 2026

Monsieur Denis SERRE
Secrétaire de séance

M. Pierre GONZALVEZ
Maire





Publiée le 12 novembre 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).
Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.